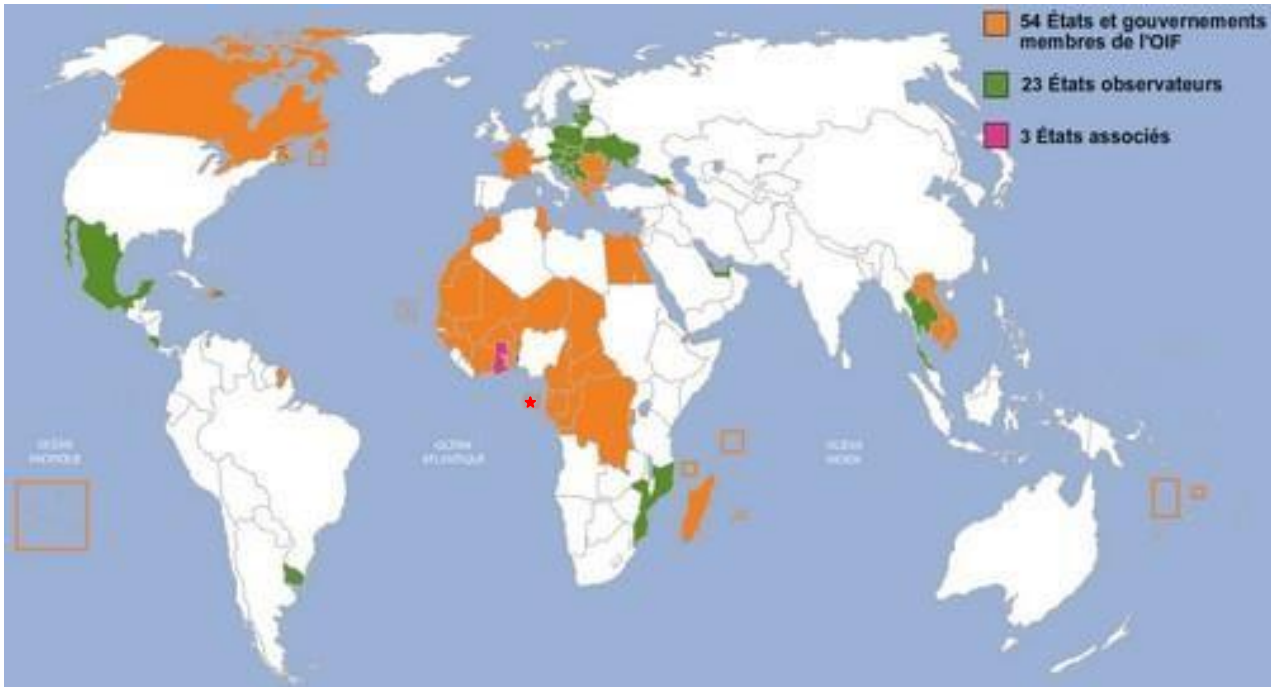




Réseau francophone  
pour l'égalité  
Femme-Homme

## SAO TOME ET PRINCIPE



Pour l'Egalité Femme - Homme



### **TABLEAU DE LA SITUATION DE L'EGALITE FEMME/HOMME**

Sao Tomé-et-Principe, en forme longue la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, est l'un des plus petits pays d'Afrique, qui occupe un archipel de l'Atlantique Sud situé dans le golfe de Guinée à 350 km des côtes du Gabon et de la Guinée équatoriale.

Il est formé de deux îles principales, São Tomé et Príncipe, se trouvant entre les deux îles équato-Guinéennes d'Annobón et de Bioko. L'ensemble du territoire couvre une superficie d'environ 1000 km<sup>2</sup>. Le relief volcanique culmine à plus de 2000m et le climat est de type équatorial. L'agriculture et notamment la production de cacao y occupe une place importante. Toutefois, l'exploitation attendue des hydrocarbures et le potentiel touristique ont fait naître de grands espoirs dans un pays pauvre qui reste largement tributaire de l'aide internationale. Sao Tomé-et-Principe est une ancienne colonie du Portugal, indépendante depuis 1975, et sa langue officielle est le portugais.

En vertu de la Constitution du 10 septembre 1990, la République démocratique de Sao Tomé est une



Réseau francophone  
pour l'égalité  
Femme-Homme



république de type présidentiel pluraliste. Cette république a déjà vécu des alternances entre les deux principaux partis, le Parti social-démocrate et le Parti de la convergence démocratique.

Le pays est membre de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

L'économie de São Tomé-et-Principe est semblable à celle d'autres petits États insulaires, fortement affectée par la fragilité de son tissu industriel, des ressources naturelles limitées, une faible capacité d'absorption des investissements et une vulnérabilité extrême aux chocs exogènes.

Sao Tomé-et-Principe est considéré comme étant l'un des pays les plus pauvres, les moins avancés (PMA) et les plus endettés du monde (PPTE). 50 % du PIB est assuré par l'aide internationale. Le Rapport sur le développement humain du PNUD (2018), publié en 2019, considérait le STP comme un pays de développement humain moyen et le classait au 143<sup>ème</sup> rang sur l'indice de développement humain (IDH de 0,589) sur 189 pays.

La découverte de pétrole devrait toutefois changer de façon radicale l'économie.

Selon l'INE1, la population estimée en Juin 2017 est de 197.700 habitants, dont 50,4% de femmes (97.988 hommes et 99.712 femmes).

São Tomé et Príncipe a élaboré et adopté sa première Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité entre les sexes (ENIEG) en 2007-2012, qui a été révisée en 2012, avant de conduire à la deuxième (ENIEG) pour une période de 2013 à 2017 afin de répondre concrètement aux besoins et aspirations des femmes et des hommes, de créer les conditions favorables à leur participation égale aux processus de développement et de décision du pays et de leur garantir un accès équitable aux bénéfices du développement. Toujours en 2017, il se classait à la 143<sup>ème</sup> place sur 189 pays selon l'indice de développement humain, avec un indice de 0,5895 ce qui place le pays dans la catégorie "moyenne" du développement humain et au-dessus de la moyenne pour l'Afrique Subsaharienne.

Auparavant, Sao Tomé a adhéré à de nombreux instruments internationaux instaurant l'égalité femmes-hommes, parmi lesquels :



<b>INSTRUMENTS INTERNATIONAUX</b>	<b>CEDEF/CEDAW</b> (adoptée le 18 décembre 1979 et entrée en vigueur le 3 septembre 1981)	Date de signature : 31 Oct.1995
		Date de ratification : 03 Juin 2003
	<b>PROTOCOLE A LA CEDEF</b> (adopté le 6 octobre 1991 et entré en vigueur le 22 décembre 2002)	Date de signature : 6 Sept. 2000
	<b>PIDESC</b> (adopté le 16 décembre 1966 et entré en vigueur le 3 janvier 1976)	Date de signature : 31 Oct. 1995
	<b>CDE</b> (adoptée le 20 novembre 1989 et entrée en vigueur le 2 septembre 1990)	Date de ratification : 14 Mai 1991
	<b>RESOLUTION 1325 ET SUIVANTES</b>	Adhésion
	<b>STATUT DE ROME</b> (adopté à Rome le 17 juillet 1998 et entré en vigueur le 1er juillet 2002)	Date de signature : 28 Déc.2000
	<b>DECLARATION DE BEIJING ET PROGRAMME D'ACTION DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES</b>	Adhésion
	<b>CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES (ECOSOC), Commission de la Condition de la Femme. RESOLUTION : « Mettre fin à la mutilation génitale féminine».</b>	Adhésion



<b>INSTRUMENTS REGIONAUX</b>	<p><b>La 11ème Conférence des chefs d'États et de Gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) tenue du 26 au 27 janvier 2004 à Brazzaville, a fait une déclaration sur l'égalité entre les hommes et les femmes.</b></p>	<p>Date de signature : 27 Janvier 2004</p>
	<p><b>PROTOCOLE DE MAPUTO</b> (adopté à Maputo le 1er Juillet 2003 et entré en vigueur le 25 Novembre 2005)</p>	<p>Date signature: 01 février 2010 Date de ratification : en 2018</p>

**ETAT D'HARMONISATION DE LA LEGISLATION NATIONALE AVEC LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX**

La Constitution garantit l'égalité des hommes et des femmes devant la loi. Plusieurs dispositions constitutionnelles en attestent notamment celles relatives à leurs droits et devoirs, à l'entretien et à l'éducation des enfants et à la capacité civile et politique.

- Loi n° 5/97 modifiée par la nouvelle loi n° 2/2018 du statut de la fonction publique;
- Réglementation de la Loi n° 7/2004 sur la protection sociale, par le biais du décret-loi n° 25/2014 relatif à la protection sociale obligatoire;
- Décret-loi n°16/2018 sur la protection sociale et de la citoyenneté ;
- Adoption de la nouvelle loi n° 19/2018 portant Code de la famille.



## **ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES TEXTES SUR L'EGALITE FEMME- HOMME**

### **MECANISMES INSTITUTIONNELS, AVANCEES ET OBSTACLES DANS**

#### **DIFFERENTS DOMAINES**

Pour la mise en œuvre des textes visant à l'égalité femmes-hommes, le pays s'est doté de plusieurs mécanismes institutionnels, parmi lesquels :

#### **Mécanismes institutionnels**

Loi 74/VIII/2009, qui stipule qu'au moins 30 % des femmes devraient siéger au Parlement néanmoins leur proportion ne dépasse pas 5 %.

Le Plan stratégique pour la réforme de la justice (2017-2019).

#### **AVANCEES ET OBSTACLES DANS DIFFERENTS DOMAINES**

Malgré l'existence du cadre juridique, de mécanismes institutionnels mis en place pour rendre effective l'instauration de l'égalité femmes-hommes à Sao Tomé et des avancées notoires, il existe encore, dans divers domaines, de nombreux obstacles qui freinent l'atteinte de cet objectif.

##### ➤ **Santé et social**

- **Les avancées**

Santé et Droits en matière de Programme de renforcement de la procréation : accès universel à la santé procréative d'ici 2015 et accès universel à des services complets de prévention du VIH, l'objectif étant d'améliorer la qualité de la vie.

Les autorités œuvrent aussi pour promouvoir l'égalité entre les sexes et donner aux femmes et aux adolescentes les moyens d'exercer leurs droits, en particulier leurs droits en matière de procréation, et de vivre à l'abri de la discrimination et de la violence.

En 2015, l'espérance de vie à la naissance à Sao Tomé-et-Principe était de 65,6 ans pour les hommes et 69,4 ans pour les femmes. Le taux de mortalité infantile est passé de 61 pour 1000 naissances vivantes en 1991 à 47,3 pour 1000 naissances vivantes en 2015 (OMS, 2017). Le pays est encore affecté par des maladies transmissibles telles que certaines maladies respiratoires aiguës et des maladies diarrhéiques. La prévalence du VIH/SIDA au niveau de la population générale était de 0,5% en 2015, en baisse significative par rapport à son niveau de 1,5 % en 2008. En effet, l'approbation et l'application de la loi n° 15/2018 réglementant les aspects liés à la prévention, au



traitement et au contrôle du VIH/SIDA viennent à point nommé pour conforter l'intention du gouvernement de vouloir éradiquer le VIH.

Le Programme global d'éducation sexuelle (PRO-ESA) a été mis en œuvre dans le but de sensibiliser les éducateurs du réseau d'éducation publique aux questions liées aux inégalités entre les sexes, à la diversité sexuelle et à la race/ethnicité, et de préparer les professionnels de l'éducation à traiter ces questions de manière transversale dans la vie quotidienne des écoles.

- **Les Obstacles**

Les femmes et les fillettes sont souvent victimes de violence et de discriminations au niveau social.

➤ **Education et Culture**

- **Les avancées**

Dans l'enseignement de base les filles représentent 49%, c'est-à-dire presque la moitié des enfants et nous pouvons parler d'égalité d'accès puisque ce pourcentage reflète la proportion des filles dans cette tranche d'âge qui existe dans la population. En 2006, dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> classe) les filles sont majoritaires avec un taux de scolarisation de 52,7% : cette situation s'inverse quand on passe au second cycle (10<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> classe) où leur pourcentage passe à 45,5%. En 2006, le taux de conclusion de l'enseignement de base pour les filles de 43,3% était supérieur à celui des garçons qui atteignait un niveau beaucoup plus bas, c'est-à-dire 34,4%. De manière générale, pour toutes les classes, les taux de survie des filles sont supérieurs à ceux des garçons.

L'égalité est atteinte dans l'éducation, avec un ratio de scolarisation femme/homme à l'école primaire de 97.5 % en 2010, alors que le ratio de scolarisation femme/homme pour l'enseignement secondaire était de 100.6 %.

En 2011, ce ratio s'élevait à 97.3 % dans le primaire et 115 % dans le secondaire.

La formation en gestion commerciale et les programmes de renforcement des capacités ont également été offerts aux petits exploitants agricoles en collaboration avec le CIAD. Selon les statistiques du Ministère de l'éducation relatives à 2016 et 2017, 94% des enseignants de maternelle sont des femmes et 52 % de ces enseignants n'ont aucune formation. Dans les écoles primaires, 54 % des enseignants sont des femmes et 20 % des enseignants n'ont aucune formation.

- **Les Obstacles**

Sur le plan éducatif, on constate que c'est au niveau de l'enseignement secondaire que les proportions de redoublants sont les plus élevées. Ainsi, la proportion de redoublants du premier cycle du secondaire

général est passée de 42,6 % en 2002-03 à 21,9 % en 2010-11, et de 36,9 % à 25,7 % pour le second cycle secondaire général sur la même période. Par ailleurs, si les abandons ont également diminué, ils sont encore fréquents puisqu'il est estimé que sur 100 enfants entrants en 7ème année, 21 abandonnent avant d'avoir atteint la 9ème année en 2010-11. Au niveau du second cycle, on estime que 14% des enfants abandonnent en 2010-11. On peut penser que les redoublements élevés favorisent les abandons en cours de cycle dans la mesure où l'enseignement secondaire est payant pour les familles. Les redoublements contribuent de façon plus importante à la perte de l'efficacité au niveau de l'enseignement secondaire.

### ➤ Parité

- Les avancées

- Depuis 2000, en collaboration avec ses partenaires des Nations Unies et le reste de la communauté mondiale, le PNUD a fait de l'égalité des sexes une de ses priorités et des progrès remarquables ont été accomplis à Sao Tomé. En 15 ans, la scolarisation des filles a progressé et la plupart des régions sont parvenues à une parité filles-garçons dans l'enseignement primaire. Les femmes représentent désormais 41 % des travailleurs rémunérés hors agriculture, contre 35 % en 1990.
- À Sao Tomé-et-Principe, la parité entre les sexes est atteinte pour les indicateurs suivants :
  - ✓ Taux de survie avant cinq ans
  - ✓ Enfants de moins de cinq ans sans retard de croissance
  - ✓ Alphabétisation des jeunes
  - ✓ Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur.
- Les femmes sont avantagées par rapport aux hommes pour les indicateurs suivants : emploi dans le secteur non agricole ; espérance de vie à la naissance et taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire.
- Sao Tomé-et-Principe a également relevé l'âge de la retraite des femmes et ladite retraite est dorénavant assortie de prestations, les mettant désormais à égalité avec les hommes,
- C'est une obligation pour l'employeur d'accorder des pauses à la femme allaitante, ainsi l'allaitement ne saurait être un obstacle à la vie active des femmes dans les entreprises.



- La loi du 02/ 2018 du Statut de la Fonction Publique, dispose en son article 242 une augmentation de la durée du congé de Maternité qui passe de 60 jours à 98 jours consécutifs, dont 60 jours de congé de maternité après l'accouchement, le reste pouvant être pris en totalité ou partiellement.
- Le Plan stratégique pour la réforme de la justice (2017-2019)
- Le nouveau Code de la Famille apporte également des innovations majeures avec l'âge du mariage fixé à 18 ans, abrogeant ainsi la loi n° 02/77.

- **Les Obstacles**

Il n'existe pas encore des lois et des programmes qui visent l'instauration de la parité dans les différents domaines de la société.

➤ **Participation politique des femmes**

- **Les avancées**

Les femmes ont occupé des postes de haut niveau tels que ministre des Finances, Présidente de la Cour Suprême et Premier ministre.

- **Les Obstacles**

Malgré l'engagement clair des autorités en faveur de l'équité, la participation des femmes dans la prise de décision à tous les niveaux (centraux et de district) reste insuffisante.

Les femmes sont toujours le groupe le plus vulnérable en raison de leur statut social inférieur. En termes de représentation politique et socio-économique, seuls 18 % des sièges au parlement sont occupés par des femmes, ce qui est inférieur aux 30 % stipulés dans la loi nationale. Il a été classé 142e sur 187 pays dans le cadre de l'indicateur de développement du genre du Rapport mondial sur le développement humain 2016 du PN.



## ➤ Violences basées sur le genre

- Les avancées

Les institutions luttent afin de rendre accessible tous les soins de santé en matière de sexualité et de procréation, ainsi que donner aux femmes le droit aux mêmes ressources économiques telles que les terres et la propriété, sont des cibles primordiales pour réaliser cet objectif.

En effet, la violence domestique a une dimension assez significative et engendre d'énormes problèmes familiaux et sociaux.

Dans le but de mieux lutter contre les VBG, le gouvernement de Sao tomé a plutôt misé sur la sensibilisation et la formation des acteurs directement concernés. Pour ce faire, il est organisé des caravanes périodiques et des marches dans tous les districts finalement élargis sous forme de réseau.

À cela s'ajoutent la création et la mise en place d'équipement de service et la création d'un centre d'accueil pour les victimes de torture et de mauvais traitements.

Toujours dans la même lancée, des policiers et des membres de la société civile évoluant dans ce domaine ont bénéficié d'une formation se rapportant à la prise en charge des femmes victimes de violences domestiques.

Les mass médias ne sont pas en rade dans la lutte, la sensibilisation sur la violence sexiste passe également par le truchement des canaux médiatiques comme la Radio, la Télévision et les réseaux sociaux. Des activités de sensibilisation sont également organisées dans les écoles et les centres de formation.

- Les Obstacles

Les femmes n'occupent pas assez de postes à haute responsabilité politique et économique ce qui leur permettrait de renforcer les politiques et les lois en faveur d'une plus grande égalité hommes-femmes.

## ➤ Accès à la justice

- Les avancées

Le gouvernement encourage l'intégration sociale, économique et politique des défavorisés, notamment les femmes et les filles. Il travaille dans ce sens pour renforcer les systèmes, les institutions et les mécanismes



qui permettent aux fonctionnaires et aux collectivités locales élues de jouer leur rôle efficacement.

- **Les Obstacles**

Le faible niveau de vie et les couts élevés de la justice justifient le fait que beaucoup de femmes n'ont pas recours à la justice lorsqu'elles sont victimes de discriminations. La peur d'être stigmatisée également est un frein au recours à la loi.

➤ **Accès aux ressources**

- **Les avancées**

Pour la réduction de la pauvreté et des réalisations des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les réalités de priorités nationales ou objectives, il est mis en place des programmes pour l'augmentation et la diversification des revenus pour les pauvres.

D'ici 2016, les populations, notamment les jeunes et les femmes, auront davantage accès aux ressources productives propres visant à réduire leur vulnérabilité; d'ici 2016, les populations les plus vulnérables utiliseront davantage les services sociaux de base décentralisés et participeront à leur gestion. Selon le rapport de Beijing +25 de Sao Tomé, plus de 1500 vendeuses de poisson, notamment des chefs de famille, ont bénéficié du microcrédit pour créer et soutenir des petites entreprises et gagner un revenu suffisant pour faire vivre leurs familles. Le domaine de l'intervention économique des femmes s'est élargi avec la création de deux autres unités de traitement de produits, une dans la communauté d'Agostinho Neto et une autre dans la communauté de Vista Alegre et la dynamisation de Qua Tela et lissée à São Tomé et Qua Iê dans RAP . Plusieurs foires de produits locaux transformés ont été organisées, ce qui a contribué à accroître la diffusion des produits et des plats locaux, ce qui a entraîné la réapparition de plusieurs produits transformés traditionnels qui n'étaient plus fabriqués dans le pays. La commercialisation de ces produits a contribué au soutien des familles, en particulier des familles dirigées par une femme (cufungu; bleguê; flipote, fiote, pirão). Il y a eu une augmentation du nombre et de la consommation de produits transformés et commercialisés (par exemple, amandes STP, etc.). La capacité d'investissement des femmes a été accrue grâce à de petites subventions gouvernementales, à certains partenaires de développement et à de petits fournisseurs de microcrédit. En effet le gouvernement s'est appesanti sur la transformation des produits locaux pour stimuler l'autonomisation économique des femmes.



Réseau francophone  
pour l'égalité  
Femme-Homme

- **Les Obstacles**

Les mesures visant à permettre aux femmes d'avoir une indépendance financière et accès aux ressources tel que le droit à la propriété et aux biens ont longtemps été mis à l'écart par le gouvernement. On distingue peu d'avancées dans ce domaine.

### **OBSERVATIONS GENERALES**

On remarque d'ores et déjà que Sao Tomé s'investit dans la lutte contre les violences faites aux femmes à travers la sensibilisation en milieu académique et médiatique. Une bonne partie de la législation a été modifiée pour mieux protéger les femmes dans la vie active à travers l'augmentation du congé de maternité. Cependant, la participation politique des Femmes n'est pas fameuse, elle n'atteint pas les 30% tel que recommandé à Beijing. Néanmoins des textes comme le code de la Famille ont été modifiés pour une meilleure prise en compte de l'égalité homme-femme. Comme nous pouvons également soutenir que le gouvernement s'investit dans l'autonomisation économique des femmes.

Les statistiques sur la violence domestique sont rares, même s'il a été prouvé que le type de violence le plus courant est d'ordre physique. La loi protège les citoyens, mais son application a été faible en raison de la capacité limitée des forces de police (en termes de formation et d'équipement) à répondre rapidement.

L'UNFPA intervient beaucoup dans des programmes pour l'Égalité entre les sexes : promouvoir l'égalité entre les sexes et donner aux femmes et aux adolescentes les moyens d'exercer leurs droits, en particulier leurs droits en matière de procréation, et de vivre à l'abri de la discrimination et de la violence.

Malgré tous ces engagements, les disparités et les discriminations basées sur le sexe sont encore perceptibles dans tous les domaines.

Cette situation a conduit São Tomé à se doter en 2005 d'une Stratégie Nationale pour la Promotion de l'Égalité et de l'Équité de Genre (SNEEG) afin de créer les conditions favorables à la participation égale aux processus de développement et de décision du pays et de leur garantir un accès équitable aux bénéfices du développement.

La SNEEG se pose ainsi comme un cadre de référence et un moyen pertinent d'intégrer le genre dans les actions de développement afin de lutter contre les discriminations fondées sur le sexe et promouvoir l'égalité de fait dans la société.

## RECOMMANDATIONS

L'éducation et l'égalité de genre sont deux objectifs qui s'imbriquent mutuellement, c'est-à-dire que l'accès à l'éducation est le principal indicateur de l'égalité de genre, de même que la parité des sexes est le principal indicateur de l'universalité de l'enseignement. Les femmes disposant de niveaux d'éducation plus élevés ont généralement plus de capacités à améliorer leur propre qualité de vie et celui de leur famille.

Il faudrait:

- Encourager l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans leurs politiques de gouvernance, la participation de ces dernières étant très faible dans les instances publiques d'après nos études.
- Demander à la société civile de travailler en réseau pour accompagner les gouvernements dans leurs politiques de promotion des droits des femmes.

**NB** : Le RF-EFH soutient le gouvernement dans son processus de promotion des femmes en politique et dans les différentes mesures mises en place pour promouvoir les droits des femmes.

### Documents consultés

[http://www.dnat.be/index.php/nos-idees/dossiers-speciaux/la-declaration-universelle-des-droits-de-l-homme? Showall=1&limitstart=](http://www.dnat.be/index.php/nos-idees/dossiers-speciaux/la-declaration-universelle-des-droits-de-l-homme?Showall=1&limitstart=)

<http://www.afdb.org/Sao Tomé et Principe/ Perspectives économiques en Afrique 2012 12 | © Bafd, OCDE, PNUD, CEA>

[http://www.st.undp.org/content/saotome\\_and\\_principe/fr/home/mdgoverview/overview/mdg3/](http://www.st.undp.org/content/saotome_and_principe/fr/home/mdgoverview/overview/mdg3/) <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002214/221461f.pdf>

<http://pubdocs.worldbank.org/en/601561520619525883/4pager-WBL2016-West-Central-Africa-FR.pdf>, Groupe de la Banque Mondiale “les Femmes, l'Entreprise et le Droit, Parvenir à l'égalité”, consulté le 31 Août 2019

<https://www.girlsnotbrides.org/wp-content/uploads/2017/10/Le-Mariage-des-Enfants-en-Afrique-de-l'Ouest-et-du-Centre.pdf>, “le Mariage des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre”

<https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000103462/download/>, Projet de Plan Stratégique Pays\_Sao Tome et Principe 2019-2024



Réseau francophone  
pour l'égalité  
Femme-Homme



<https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Boards->

[Documents/SAO\\_TOMÉ\\_ET\\_PRINCIPE\\_DSP\\_2018-2022\\_ET\\_CPPR\\_FR.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Boards-), document de Stratégie

Pays , 2018, combine à la Revue de Performance du Portefeuille Pays, Mai 2018 <https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded->

[documents/CountryProfiles/2018/saotomeetprincipe\\_cp\\_2017\\_fr.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-), Nations Unies , Commission Economique pour l'Afrique, Profil Pays 2017, publié en Mai 2018

Rapport National de la mise en œuvre de la déclaration et le programme d'action de Beijing +25 de la République de Sao Tome, Mai 2019